



La Lettre de l'AFASPA

Octobre 2022

Association Française d'Amitié et de Solidarité avec les Peuples d'Afrique
13 rue Pierre et Marie Curie 93170 BAGNOLET
courriel : afaspanationale@gmail.com / site Internet : www.afaspa.com

LE MALI AU COEUR DES ENJEUX DE LA SOUVERAINETE



La foule des grands jours était présente à l'aéroport de Bamako pour saluer le retour du Premier ministre Abdoulaye Maïga, de retour de l'ONU où son intervention a été largement appréciée par des millions de ses compatriotes maliens, mais aussi Africains et d'ailleurs.

En marge de l'assemblée générale de l'ONU

Abdoulay Diop, ministre des affaires étrangères du Mali, interrogé par la chaîne La voix de l'Amérique, sur le retrait du Mali du G5 Sahel, a rappelé que les droits de son pays lui ont été déniés pour l'accès à la présidence de cette organisation par la France qui fait office de donneur d'ordre sans en être un des Etats membres. « Les Maliens ne peuvent être considérés comme des citoyens de seconde zone et mon pays ne souhaite plus participer à une organisation si elle n'est pas véritablement africaine, où le leadership est exercé par des autorités françaises qui sont dans une posture d'hostilité et de déstabilisation du Mali. Nous ne reviendrons donc pas dans le G5 Sahel, par contre nous restons ouverts pour participer à tous les mécanismes de sécurité collectifs avec les pays voisins, avec d'autres pays africains ». Après avoir fait référence au Président Modibo Keita en matière de coopération panafricaine, il a rappelé les trois principes qui gouvernent l'action extérieure du Mali : le respect de sa souveraineté, le respect de ses choix stratégiques et de ses partenaires ainsi que la défense des intérêts vitaux des Maliens. A propos du rapport du Secrétaire général de l'ONU sur les mécanismes mis en place pour aider le Mali dans sa transition, le ministre se félicite des rapports très positifs avec les responsables, mais

regrette l'instrumentalisation par le groupe d'experts dans la mise en œuvre de l'accord sur les sanctions, sous influences extérieures qui lui font outrepasser son mandat tant dans l'assistance des événements examinés que dans sa zone d'activité, exclusivement limitée aux régions nord du pays. Le Conseil de sécurité a été saisi pour réévaluer l'accord de coopération avec le groupe d'experts de l'ONU.

Le ministre a tenu à édifier l'opinion internationale sur les causes profondes qui créent l'insécurité, la déstabilisation et l'expansion du terrorisme dans le Sahel malien, sur la guerre par procuration qui lui est imposée, tout comme les manœuvres et entraves à la tenue de la manifestation de la vérité dans cette partie du Sahel lors d'une réunion du Conseil de Sécurité sur le sujet, où les preuves relatives aux accusations faites à la France pourront être déposées.

Il a rappelé que « le Mali se réserve le droit de recourir à la légitime défense, conformément à l'article 51 de la Charte de l'ON et la lettre que le Mali a adressée au Conseil de sécurité, si la France porte atteinte à la souveraineté de notre pays, à son intégrité territoriale et à sa sécurité nationale. » Interrogé sur la suite qui sera donnée à l'arrestation des 46 soldats ivoiriens à l'aéroport de Bamako, Abdoulay Diop a rappelé

qu'ils étaient arrivés le 10 juillet, sans notification préalable, sans l'accord des autorités du pays, qu'ils disposaient d'armes de guerre. Cette affaire été transmise à la justice qui les a mis sous mandat de dépôt. Début septembre 3 femmes du groupe ont été libérées et les autorités maliennes sont prêtes à un règlement politique à condition d'avoir la certitude que la Côte d'Ivoire cesse d'être la base arrière de groupes qui cherchent à déstabiliser le pays. Il a fait allusion à des personnes sous mandat d'arrêt international qui font des déclarations et des activités hostiles à l'égard de l'Etat malien avec le soutien des autorités de Côte d'Ivoire, comme se déclarer Président de la transition du Mali et demander aux Maliens de se soulever contre les autorités.

Changement de partenaires

En 2020 la Banque mondiale estimait à 51% le taux d'accès à l'électricité au Mali. Devant l'état déplorable de l'électrification du pays, les autorités de transition ont décidé de «remercier» la

Françafrique et ses commanditaires que sont les principaux actionnaires internationaux des entreprises du CAC 40 qui ont organisé l'alimentation du Mali en électricité à partir du réseau de Côte d'Ivoire. Le ministre malien de l'énergie a conduit une délégation à la Semaine de l'énergie russe au cours de laquelle une réunion a eu lieu le 13 octobre en vue de permettre au Mali de disposer de sa propre centrale électrique à partir d'énergies renouvelables.

La liberté d'expression doit irriguer le débat démocratique

Toutes les voix qui s'élèvent contre le néocolonialisme qui a ruiné le pays et la construction d'un Etat de droit, doivent pouvoir se faire entendre. Ainsi nous regrettons que l'ancien député et président du SADI, Omar Mariko, soit obligé de vivre en exil. Sa réflexion politique manque au débat qui doit avoir lieu dans ce moment historique que le Mali traverse aujourd'hui.

ECHOS D'AFRIQUE

DJIBOUTI

L'acharnement du clan Guelleh

Au pouvoir depuis 23 ans, le dictateur, à l'abri des 5 bases militaires étrangères qu'il héberge, a accentué la répression sur la population depuis qu'il s'est arrogé un 5ème mandat en avril 2021. La mascarade électorale n'a pas ému la communauté internationale et particulièrement ses États-locataires. En réaction à la constitution d'une grande alliance démocratique contre sa candidature (alliance qui s'est fait voler la victoire), Ismael Omar Guelleh avait procédé en janvier 2021 à des arrestations préventives ciblées parmi les proches de ses opposants, militants du FRUD. Omar Daoud Omar, l'un des 12 hommes arrêtés et torturés est décédé de ces sévices en mai 2022. C'était le frère d'un dirigeant du FRUD. Quatre mois après son maintien artificiel au pouvoir, Omar Guelleh a mis en place une série d'opérations policières et militaires contre une population qui ne supporte plus l'accaparement du pouvoir par le clan qui craint que la succession lui échappe. La santé chancelante du président porte à craindre qu'il ne terminera pas son mandat. Alors on cherche à faire place nette ! Et le pouvoir vise

en premier lieu le Front pour la Restauration de l'Unité et la Démocratie (FRUD Armé).

Celui qui sème la terreur, c'est lui !

Les 1er et 2 août 2021, la police a procédé à une véritable traque parmi les habitants des quartiers Afar, les plus déshérités de la capitale (Warabaleh, de PK12 et d'Arhiba). Selon le rapport de la Ligue Djiboutienne des Droits Humains, le bilan de cette raffe visant à intimider toute la population a fait 15 morts (10 tués par balles, un homme brûlé dans sa maison, un jeune écrasé par une voiture de police) et 80 blessés. 300 maisons ont été incendiées. Cela s'est passé à quelques encablures des bases militaires étrangères !

En septembre et octobre 2021, la police et l'armée ont mené des opérations de ratissage dans les secteurs de Siyarou (district de Tadjourah) et des Mabla (Obock), arrêtant hommes et femmes accusés de soutenir le FRUD. Ce qui a provoqué l'exode de 900 familles de Syarou vers l'Ethiopie. Une quarantaine de personnes a été arrêtée.

En février 2022, l'armée a ratissé les villages de Syarou, Hilou et Mak 'ara Rasu, s'attaquant sur les

mêmes populations qui avaient subi les terribles exactions de l'été précédent. Plusieurs bergers ont été arrêtés.

Les 27 au 28 mai 2022, la police a agi comme à son habitude en menant des actions punitives à Djibouti contre les Afar à Warabaley, PK12 et Arhiba. Les tirs à balles réelles sur les habitants des trois quartiers de la capitale ont fait 3 morts et 40 blessés. Une vingtaine de personnes a été arrêtée.

Mais la traque ne se limite pas au territoire. La dictature a contraint à l'exil de nombreux opposants dans de nombreux pays d'Europe et en Amérique du Nord où ils dénoncent les exactions de celui qui joue « les premiers de la classe » de la stabilité... Ils rassemblent les démocrates pour conquérir le pouvoir. Ismael Omar Guelleh ne supporte pas la dénonciation de ses pratiques sur la scène internationale, il a demandé et parfois obtenu l'extradition d'opposants. Ainsi le lieutenant Fouad Youssouf de l'armée de l'air et Barkat Aboulwahab, un activiste blogueur, ont été extradés d'Ethiopie. La France par contre a refusé de lui livrer Mohamed Kadamy Président du FRUD.

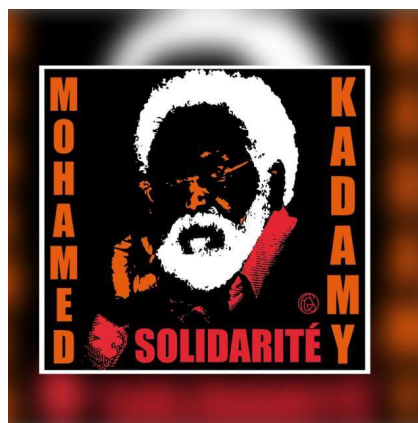
Dans son acharnement à imposer une succession dynastique du pouvoir, le clan Guelleh s'attaque jusqu'aux proches du sérail, susceptibles d'imaginer une autre option. Ainsi le criminel notoire, chef de la police, le Colonel Abdillahi Abdi est sous les verrous tout comme l'ancien ministre du Budget Abdelkerim Hassan Cher. Dans ce contexte tendu, des accrochages importants ont eu lieu entre les troupes gouvernementales et les combattants du FRUD, les 6 et 7 octobre 2022. Comme à son habitude l'armée avait entrepris les 5 et 6 octobre des ratissages contre les habitants de Hilou et Syarou. Puis elle a attaqué les combattants du FRUD. La réplique ne s'est pas fait attendre : le camp militaire de Garabtissan (district de Tadjourah) a été investi par les combattants qui en ont pris le contrôle. Mis en déroute, les soldats gouvernementaux ont abandonné, armes et munitions que le FRUD a emportées. Suite à cet événement qui a fait des morts dans le camp gouvernemental, le chef de l'Etat a pris la décision de faire avaliser par le parlement, le 13 octobre 2022, une loi déclarant le FRUD « mouvement terroriste ». Il faut s'attendre à une poursuite, à grande échelle,

des incarcérations, de la torture, voire des disparitions forcées pour toute personne soupçonnée d'être proche du FRUD. Mais cette loi aggrave la situation car elle servira de couverture légale pour toutes les arrestations arbitraires et les exécutions extra-judiciaires.

La stratégie de ce projet a son volet judiciaire. Le parquet de Djibouti a d'ores et déjà saisi un juge d'instruction qui a délivré des commissions rogatoires et décerné des mandats d'arrêts internationaux, occasion pour le pouvoir de régler leur compte aux dirigeants et aux militants d'opposition à l'extérieur du pays. La procédure vise aussi les six responsables traditionnels du village de Garabtissan arrêtés, deux jours avant la promulgation de la loi scélérate.

Interpol va-t-il se compromettre en se fourvoyant dans les manœuvres d'un dictateur qui ne se contente plus de maquiller les résultats électoraux, mais entend faire « place nette » avant l'échéance pour assurer l'accrochage de son clan au pouvoir ?

« TOUCHE PAS A KADAMY ! »



En 2019 la tentative d'extradition engagée par le dictateur IOG pour que la France lui remette Mohamed Kadamy, Président du FRUD et qu'il le remette derrière les barreaux dans les pattes de ses tortionnaires, a tourné court. « *C'est notre dernier cheveux blancs* » s'exclamait un jeune militant au stand de Bagnolet à la Fête de l'Humanité 2019. Un comité de soutien s'est créé pour que le statut de réfugié protège ce militant africain de la démocratie.

IOG, terroriste d'Etat, fort de 8000 militaires étrangers se croit tout permis. Comme il y a trois ans, nous ne laisserons pas exécuter cette nouvelle procédure, faisant appel à Interpol pour maintenir un dictateur en place.

TCHAD

D'un Déby à l'autre, poursuite de la répression clanique

Il fallait s'attendre à une réaction populaire à la forfaiture issue de la parodie de concertation qui a créé un boulevard d'accès à la présidence au fils du dictateur défunt, permettant au clan Déby Itno de garder la main sur le pouvoir. Prolongation de 18 mois de la transition par la junte militaire et possibilité pour son chef de briguer la présidence.



La manifestation populaire de protestation du 2 octobre a été violemment réprimée. On a vu des véhicules non immatriculés circuler avec des hommes à bord qui tiraient sur la foule. Prétend qu'il s'agissait d'une insurrection armée.

Les images qui nous sont parvenues montrent des gens les mains nues. On ne fait pas une insurrection ainsi ! Les autorités comptabilisent 50 morts et environ 300 blessés. Les associations parlent de chiffres beaucoup plus élevés. Les défenseurs des droits de l'Homme réclament la libération des centaines de personnes arrêtées arbitrairement ou « déportées » dans le nord du fait que les prisons de la capitale débordent de détenus. Des locaux d'écoles ont servi de lieux de détention.

Dobian Assingar, représentant de la FIDH, estime qu'il s'agit surtout de jeunes sympathisants du parti les Transformateurs ou de l'organisation Wakit Tama qui seraient envoyés vers des prisons de haute sécurité, notamment celle de Koro Toro, dans le Nord du pays. Il demande au président Mahamat Idriss Déby de les relâcher et qu'une commission d'enquête soit instaurée afin de connaître les civils qui ont tiré sur les manifestants. D'après la FIDH la répression aurait fait une centaine de morts. De son côté Human Right Watch indique « *Depuis la marche du 2 octobre, le Tchad s'enfonce davantage dans la répression et la suppression des droits à la liberté d'expression et de réunion.* »

La duplicité de la France

Le Quai d'Orsay a fait le « service minimum » en se défaussant d'un communiqué de condamnation des violences (sans les nommer), afin de justifier que la France n'y a pas prêté main forte. « *La France condamne, avec la plus grande fermeté, les violences inadmissibles survenues hier au Tchad. Nous adressons nos condoléances aux familles en deuil, et nos vœux de prompt rétablissement aux blessés. La France demande que toute forme de violence cesse, d'où qu'elle vienne. La France réitère l'importance d'une transition pacifique, qui garantisse le respect des droits de l'Homme et des libertés fondamentales, en vue d'aboutir à des élections libres et crédibles et permettre le retour à l'ordre constitutionnel* ». Qu'en termes bien choisis ces choses-là sont dites...

Mais quid de l'aide et du soutien indéfectible à une dictature qui se poursuit dans la continuité depuis 1960, illustrée par 7 interventions militaires plus ou moins longues, relayées entre elles par la présence de conseillers militaires et la formation de policiers ? En adoubant une succession familiale monarchique au Tchad, en passant sous silence la prolongation de la transition, à l'opposé de sa position sur les transitions malienne et burkinabé, la France a tombé le masque sur sa politique néocoloniale : 2 poids/2 mesures. Les peuples, particulièrement dans ses anciennes colonies, réclament la fin de la mainmise sur le devenir du continent.

Voilà le résultat de soixante ans de mainmise sur la souveraineté du Tchad par son ex-colonisateur qui ne veut pas quitter la place.

TUNISIE

Le FMI en embuscade

Le président Kaïs Saïed, qui a accaparé les pleins pouvoirs depuis le 25 juillet 2021, a eu recours à la « bonne vieille recette » qui plombe les économies : solliciter un prêt du FMI pour faire face à la crise dans laquelle s'enfonce le pays. La directrice de l'institution et ses négociateurs n'ont pas fait mystère des conditions pour l'obtenir : privatisation d'entreprises publiques, levée graduelle des subventions généralisées, maîtrise de la masse salariale de la fonction publique et amélioration de la fiscalisation de l'économie

informelle. On voit bien qui va payer la note, alors que les prix des denrées les plus utilisées par la population ont flambé de 45% : + 88% du blé dur, 125% des huiles végétales, 99,9% du sucre. Pour Les Echos, ce prêt de 1,9 milliard de dollars sur 4 ans, est « une petite bouffée d'oxygène pour un pays qui s'enfonce dans la crise ». Tunis qui en attendait plus, devra convaincre d'autres bailleurs d'ici la fin de l'année. Le pays, à court de liquidités, subit d'importantes pénuries de denrées alimentaires et de carburant. Mais cet accord devra être validé par le conseil d'administration du FMI en décembre.

Pour le président de l'ordre des comptables, cette somme représente à peu près l'équivalent des échéances dues au FMI au cours des prochaines années pour le remboursement d'anciens crédits. Emprunter pour payer ses dettes ne règle pas la crise économique, cela aggrave la situation sociale et affaiblit les moyens de l'Etat pour faire face à ses obligations régaliennes : santé, éducation, sécurité...

Une jeunesse contrainte à l'exil

Face à la détérioration de la situation économique et sociale, les tentatives de migration se sont accélérées comme jamais en cette fin 2022. A Zarzis, dans le sud tunisien, à la mi-octobre on recherchait encore les corps de victimes du naufrage le 26 septembre d'une embarcation à

bord de laquelle se trouvaient 18 personnes, des jeunes de 16 à 24 ans, deux femmes et un enfant. Les familles dénoncent la lenteur des recherches par les autorités qui tardent également à mettre en œuvre la promesse d'identifier par l'ADN les cadavres dont certains ont été enterrés sans cette précaution. « Heureusement que les pêcheurs sont là pour nous et qu'ils arpentent la mer, parce que sinon, nous n'avons rien de la part des autorités jusqu'à maintenant. Nous voulons juste récupérer les corps et les enterrer, c'est tout » a exprimé une mère à la correspondante de RFI.

Le 18 octobre 2022: une grève générale a été décrétée par des associations, des familles des victimes, avec le soutien du syndicat UGTT, elle a paralysé la ville. Entre 4000 et 5000 manifestants ont défilé réclamant la vérité sur la disparition de 18 personnes en mer il y a un mois en tentant de migrer. Ils ont protesté également contre le laxisme des autorités et les dysfonctionnements dans la gestion de ce drame. La grève a été suivie à 100%. « C'est historique » estimait el Hadi Lehmid, secrétaire général de l'UGTT à Zarzis, qui a appelé les autorités à rechercher les corps des disparus dans les hôpitaux, les cimetières, ou sur les côtes afin de les rendre à leurs familles. Quatre corps ont été enterrés dans un cimetière dédié aux étrangers non-identifiés sans qu'une recherche ADN n'ait été effectuée.

MAROC

L'historien Maâti Monjib interdit de quitter et de travailler au Maroc

L'historien universitaire, le professeur Maâti Monjib a dû recourir à une nouvelle grève de la faim pour protester publiquement à l'interdiction qui lui a été faite le 11 octobre dernier quand il s'est rendu à l'aéroport de Rabat-Salé pour aller en Espagne afin d'honorer une invitation pour une communication académique relevant de son domaine de recherche. Il lui a été signifié que le Parquet et le juge d'instruction avaient prononcé une interdiction de quitter le territoire marocain à son encontre.

Encore une violation de la loi par la Justice marocaine, car selon l'article 160 dudit code, l'interdiction de se déplacer hors frontières ne

peut excéder une année. *« Or le professeur Monjib subit cette interdiction depuis deux ans maintenant. Cette mesure, qui constitue désormais un abus de pouvoir caractérisé, est une nouvelle illustration d'un processus de vengeance à l'égard de cet universitaire par ailleurs militant des droits humains. »* indique son comité de soutien en France qui précise *« En sus de cette interdiction, il a appris, de façon non officielle, en se rendant sur son lieu de travail (l'université Mohammed V de Rabat), qu'il ne lui était plus permis de reprendre ses cours. Cette mesure a été arbitrairement décidée en faisant fi de toute procédure officielle et dans le non respect des règles. Encore une fois, le pouvoir marocain se venge d'un citoyen qui entend s'exprimer librement et critiquer un État qui ne respecte ni sa propre Constitution ni les textes internationaux qu'il a*

signés. Les autorités marocaines ne cherchent donc qu'à priver Maâti Monjib de ses droits fondamentaux. »

Le comité France de soutien condamne ces méthodes et appelle les autorités marocaines à mettre fin à l'interdiction de voyager et de travailler que subit Maâti Monjib, ainsi qu'aux campagnes d'intimidation et de harcèlement, aux accusations criminelles sans fondement et aux poursuites à son encontre.

Conseil des Droits de l'Homme de l'ONU

Le groupe de travail sur la détention arbitraire, après avoir analysé en détail la saisine dont il a fait l'objet et les réponses apportées par le gouvernement marocain à son premier rapport, considère que Soulaïman Raïssouni (condamné à 5 ans de prison) a été arrêté, détenu et jugé de façon arbitraire pour ses opinions exprimées dans ses éditoriaux et articles de presse, alors que les droits d'opinion

et d'expression sont garantis par les textes internationaux adoptés par le Maroc, notamment le Pacte international relatif aux droits civils et politiques. C'est pourquoi il demande sa libération immédiate, son indemnisation, une enquête sur les circonstances de sa privation arbitraire et des poursuites contre les responsables de cette violation.

L'État marocain accèdera-t-il à la requête du groupe onusien qui n'est pas contraignante ? Ce n'est pas dans ses habitudes! La 41ème session du Conseil des droits humains, dont relève le groupe de travail sur la détention arbitraire, se réunira à Genève du 7 au 18 novembre 2022. Sera examiné entre autre le rapport officiel du gouvernement marocain dans le cadre de l'examen périodique universel.

NIGER

Manifestations contre la vie chère et la présence des forces étrangères

Après cinq années d'interdiction systématique de manifestations publiques de la société civile au Niger, le mouvement «M62 », créé le 3 août 2022 et composé d'une vingtaine d'organisations de la société civile, a été autorisé à tenir une marche pacifique suivie de meeting à Niamey.

Lancé par une quinzaine d'organisations de la société civile, à l'occasion de la célébration du 62ème anniversaire de l'indépendance du Niger, le « M62 » vise à « *défendre, préserver et sauvegarder la souveraineté et la dignité du peuple nigérien* ». Les initiateurs estiment que ces valeurs sont mises à mal par « *la mauvaise gouvernance, la banalisation de la souveraineté nationale, la cherté de la vie, l'indifférence et l'insouciance des gouvernants face aux souffrances des populations* ».

Plusieurs centaines de personnes ont participé à cette manifestation, dite « *marche pour la dignité* », le mouvement dit s'opposer à l'augmentation du prix du litre à la pompe du gasoil et à la vie chère de façon générale. L'objectif est aussi, pour le « M62 », d'exiger le départ de la force Barkhane du territoire nigérien, d'exprimer sa solidarité et d'apporter

son soutien à l'Etat malien dans sa démarche de « *saisine du Conseil de Sécurité des Nations-Unies contre l'Eta français* », selon Abdoulaye Seydou, le coordonnateur dudit mouvement.

Cette première manifestation publique du « M62 » a eu l'aval des autorités municipales de Niamey qui l'avaient interdite dans un premier temps. Le conseil de ville de Niamey avait évoqué les « *raisons sécuritaires, risque d'infiltrations et risque de troubles à l'ordre public* » pour justifier l'interdiction de la manifestation. C'est grâce au recours introduit par le Réseau Panafricain pour la Paix, la Démocratie et le Développement (REPPAD), que l'interdiction a été levée.



SAHARA OCCIDENTAL A l'ordre du jour de l'ONU

Le Conseil de sécurité a décidé de proroger d'une année, jusqu'au 31 octobre 2023, le mandat de la Mission des Nations unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO). La résolution a été adoptée par 13 voix pour et 2 abstentions, celles de la Russie et du Kenya. Ces deux pays ont estimé que le projet de texte, dont les Etats-Unis sont le porte-plume, est déséquilibré et proposé plusieurs révisions.

La résolution souligne qu'il convient de parvenir à une *"solution politique réaliste, pragmatique, durable et mutuellement acceptable"* Le Conseil de sécurité a appelé à la reprise des négociations sous les auspices du Secrétaire général de l'ONU, sans conditions préalables et de bonne foi, en vue de parvenir *"à une solution politique juste, durable et mutuellement acceptable qui permette l'autodétermination du peuple du Sahara occidental"*.

A la commission de décolonisation

24 missions diplomatiques élues par l'assemblée générale assistaient à la commission où quelques 130 pétitionnaires ont été auditionnés durant les 3 journées et demi consacrées au Sahara occidental. Plus de la moitié d'entre eux défendaient l'autodétermination des Sahraouis, ce qui a encore ulcéré les autorités marocaines qui font de gros efforts à tout point de vue pour faire venir du monde défendre l'autonomie du Sahara occidental au sein du Maroc. Les quatre pétitionnaires pour l'autodétermination venus de France ont plaidé pour le respect du droit international sur différents volets :

Jean-Paul Lecoq, député communiste, a rappelé l'importance dans le contexte actuel du respect du droit international pour tous les conflits dans le monde en insistant pour que l'ONU ne prenne pas dans ce domaine, des positionnements à géométrie variable selon les protagonistes, terminant ainsi son intervention *« Le droit ne peut pas passer après des intérêts nationaux »*.

Claude Mangin-Asfari, s'est faite la porte-parole de son mari et des prisonniers politiques de Gdeim Izik demandant que les décisions du Comité de l'ONU sur la torture soient mises à exécution par le Maroc. Elle a dénoncé la répression, le harcèlement et la surveillance permanente des

militants sahraouis en territoire occupé, demandé la visite des prisons par la commission des droits de l'homme et l'élargissement du mandat de la MINURSO.

Simon Desmarest a expliqué la légitimité du peuple sahraoui à l'autodétermination promise depuis 1991 et l'importance de régler ce conflit dans le cadre du Droit international. Il a rappelé que le père du roi Mohamed avait promis de s'engager à organiser le référendum d'autodétermination prévu dans le Plan de paix de l'ONU qu'il avait ratifié. *« Les arguments des pétitionnaires pour l'autonomie auraient toute leur place dans le cadre d'un tel référendum »* a-t-il indiqué en conclusion.

Mériem Naili est intervenue sur l'exploitation illégale des ressources naturelles du Sahara occidental par le Maroc. Elle a rappelé les décisions de la Cour européenne de justice à ce sujet qui sont les seules décisions opérantes pour tous les Etats membres de l'Union européenne. Elle a également fait part de la décision du Conseil d'Etat saisi par la Confédération paysanne sur l'importation illégale en France par le Maroc, de dizaines de milliers de tonnes par an de légumes produites au Sahara occidental dans le cadre de l'accord de libre-échange UE/Maroc.

L'ambassadeur de France, qui a reconnu qu'il faudra se mettre en conformité, a tout de même volé au secours du Maroc pour soutenir la poursuite de l'état de fait colonial au Sahara occidental.

Les quatre pétitionnaires ont en outre rencontré neuf missions diplomatiques dont deux les ont autorisés à en faire état : l'Equateur et le Timor Est.

L'Association des Amis de la RASD a déposé plainte pour apologie de crime de guerre à l'encontre d'Africa Eco Race qui organise une course dont le trajet, Monaco-Dakar, traverse le Sahara occidental. Ce divertissement tend à présenter sous un jour favorable un territoire non autonome en guerre, et à camoufler son occupation militaire régie par la 47ème Convention de Genève.

Le droit international ne reconnaissant pas la légitimité au Maroc à représenter le peuple sahraoui, l'autorisation d'y organiser une course est nulle et non avenue.

Aucune compagnie d'assurance ne peut exercer valablement son activité.

GUINEE

Un procès très attendu



La junte militaire qui avait tenu la Guinée dans un corset d'autoritarisme pendant onze ans, a jeté son masque en révélant sa véritable nature de régime inique, cynique et indigne des peuples de Guinée et d'Afrique. Moussa Dadis Camara, après avoir usurpé le pouvoir à la mort du dictateur Lansana Conté, a conduit le massacre de 157 personnes et des viols sur des manifestant.es réuni.es à la date symbolique du 28 septembre, rappelant le « NON » de Sékou Touré à De Gaulle en 1958. Le rejet populaire contre les manœuvres dilatoires tendant à maintenir coûte que coûte Moussa Dadis et les militaires au pouvoir, a mis ces derniers en rage. Le 28 septembre 2009 ils ont commis l'horreur criminelle. Les récits de cette sauvagerie faits par les survivant.es auprès des ONG des Droits de

l'homme sont accablants. Les institutions criminelles ont tenté de camoufler leurs forfaits dans des fosses communes.

Onze hommes, dont plusieurs personnalités gouvernementales et militaires de haut rang, accusés d'y avoir eu une part de responsabilité comparaissent devant la justice de leur pays. Après treize longues années, le procès s'est ouvert jour pour jour à Conakry, retransmis en direct par des chaînes de télévision. Il est très suivi par la population guinéenne, dans la salle d'audience, à domicile et dans les kiosques. On apprécie comment les magistrats relèvent parfaitement le défi. « *Pas besoin d'aller à La Haye* » disent beaucoup de gens.

Longtemps les accusés ont nargué les victimes par leurs non réponses, persuadés que le fait de se taire convaincrait la cour de leur innocence sur ce qui s'était produit dans et autour du stade. Dadis Camara avait tenté de faire porter le chapeau à son aide de camp, Aboubacar Sidiki Diakité, dit « Toumba ». Lors de son audition, celui-ci a accusé son mentor d'être le donneur d'ordres, et Moussa Tiegboro Camara ainsi que Marcel Guilavogui d'exécutants du massacre. Ces déclarations ont jeté la discorde chez les avocats de la défense qui avaient prévu une attitude commune.

C'est en novembre que Dadis Camara sera appelé à la barre. Le procès pourrait durer plusieurs mois.

CENTRAFRIQUE

L'art et la manière

de se débarrasser d'une juge gênante

Le président de la république, Faustin Archange Touadera, a mis fin par décret aux fonctions de la présidente de la Cour constitutionnelle, Danièle Darlan, suite à l'invalidation par ladite cour du décret présidentiel créant un comité chargé de rédiger une nouvelle Constitution, sur une saisine de l'opposition qui accuse le président de vouloir modifier le texte pour pouvoir briguer un 3ème mandat.

Pourtant, les membres de la Cour sont irrévocables avant la fin de leur mandat. La décision semble donc confirmer le "coup d'Etat constitutionnel" redouté depuis la décision de la Cour qui s'était opposée à la réforme. Il fallait se débarrasser à tout prix de la bête noire qui gênait les desseins présidentiels.



Dans un récent meeting Ernest Mada, chef du Mouvement Cœurs Unis (parti présidentiel) s'en était pris à la Cour constitutionnelle déplorant « *les zèles intempestifs suscités par la décision de la Cour.* » Il réclamait à la réécriture de la Constitution qui date seulement de 2016.

Ce limogeage par décret à effet immédiat a suscité beaucoup de réactions.

« *Nous sommes désormais en dehors de l'ordre constitutionnel. Il appartient à la Cour*

Constitutionnelle de le restaurer formellement en annulant ce décret et au peuple de la défendre.» a déclaré l'opposant centrafricain, Crépin Mboli, coordonnateur du Bloc républicain pour la défense de la constitution (BRDC). D'après le Kwa Na Kwa,

le président Touadera s'est rendu coupable « du crime de haute trahison pour lequel il devrait être destitué ».

De plus, la Cour constitutionnelle a elle-même rappelé que ses juges sont inamovibles.

CULTURE

Dans le cadre du parcours antiracisme, LDH Paris 10/11 propose une visite guidée personnalisée du Palais de la Porte Dorée

Mercredi 16 novembre à 19h

**Musée national de l'histoire de l'immigration
293, avenue Daumesnil – 75012 Paris**

Explorer le Palais de la Porte Dorée pour comprendre l'histoire de ce bâtiment témoin du passé colonial. Un voyage dans le contexte de l'Exposition Coloniale de 1931 pour décrypter les représentations et le récit colonial des fresques et du bas-relief et parcourir l'histoire complexe de ce lieu. Cette visite, personnalisée pour notre groupe, s'inscrit dans notre Parcours antiracisme après une déambulation décoloniale dans les rues de nos arrondissements, de nombreuses rencontres et le spectacle de théâtre Tu viens d'où, toi ?

Nous terminerons la visite en nous demandant, avec Gilles Manceron :

Mémoire et colonisation, quel travail reste-t-il à faire ?

Pour information et pour vous inscrire, si vous êtes certain·e de venir. : Ecrire à

francoisedahmane@yahoo.fr - Participation : 7 €

Rendez-vous dans le hall du Palais, entre 18h30 et 18h45

CINEMA

Le film que vous ne verrez pas

La censure au Maroc

Le film *Zanka contact*, du réalisateur franco-marocain Ismaël El Iraki a raflé le Grand prix de sa catégorie lors de la 22ème édition du Festival national du film de Tanger.



Ce film raconte l'histoire mouvementée du rocker Larsen et de Rajae, une prostituée à la voix exceptionnelle. Survivante d'un viol qui a bouleversé le cours de sa vie, la musique la réunit avec Larsen, rescapé d'un attentat qui a brisé sa carrière. Leur histoire d'amour va donner un nouveau sens à leur vie, après que Rajae a repoussé un puissant client et décidé de s'enfuir avec le musicien vers le sud.

La chanson par qui le scandale arrive.

La joie de l'équipe du film fut de courte durée car le Centre cinématographique marocain (CCM) a décidé d'en interdire la diffusion nationale et internationale du film. On aurait pu s'attendre à ce que cette censure soit due à des scènes du film jugées ostentatoires, que des propos dépassent « la ligne rouge »... que nenni ! Il s'agit de la chanson de la bande originale. C'est finalement la voix de Mariem Hassan qui a été choisie par les auteurs pour sa qualité vocale et non ses opinions sur le Sahara occidental d'où la chanteuse, aujourd'hui décédée, est originaire et qui soutenait la cause de son peuple. Par ailleurs, la licence professionnelle du réalisateur lui a été retirée et la société de production a reçu un avertissement pour que, sous 48 heures, elle change la version du film et supprime la chanson. de la bande originale qui a été modifiée par rapport au projet présenté pour obtenir la subvention de 4,2 millions de dirhams (plus de 380 000 euros).

**Le film que vous avez peut-être raté à sa sortie
et que vous pourrez voir !**

**A la Soirée cinéma de l'AFASPA
Mardi 22 novembre à 20h**

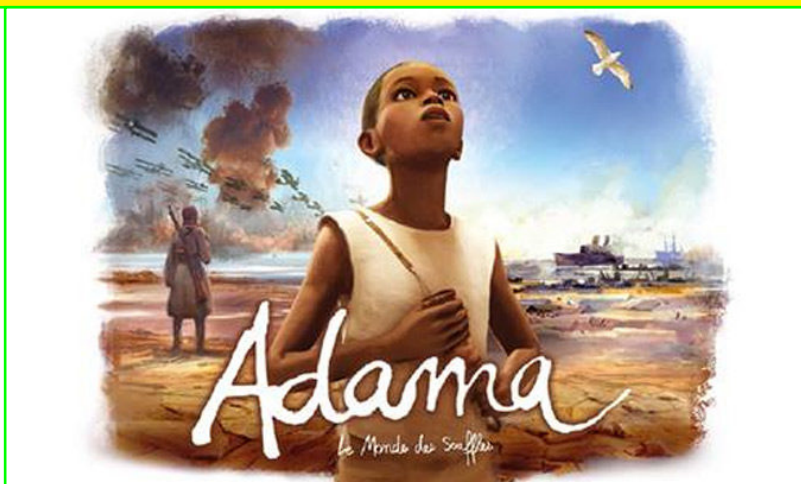
Salle du Maltais Rouge, 40 rue de Malte
Paris 10ème (métro République)

ADAMA. Le monde des souffles

Film d'animation de Simon Rouby, scénario de Julien Lilti

Avec la participation d'Oxmo Puccino

Le film a été primé par la Fondation Gan et sélectionné par la Mission du
Centenaire de la Première Guerre mondiale



Ce très beau film tout public (à partir de 9 ans) est conte moderne est inspiré de la vie d'un oublié de l'Histoire, Abdoulaye N'Diaye. Ce film d'animation est particulièrement innovant dans sa méthode de fabrication qui a fait appel à de nombreuses disciplines ((sculptures, peinture, scan 3D, encres et ferrofluides). Il échappe à la lourdeur de la commémoration pour ancrer l'histoire dans une modernité accessible, notamment aux jeunes générations.

Adama est un adolescent qui a grandi dans un village isolé en Afrique de l'Ouest avec son frère aîné Samba, qu'il admire et adore. En bordure du village s'élèvent des falaises au-delà desquelles s'étend un désert parcouru de vents de sable violents : Le Monde des Souffles, royaume des Nassaras, où les anciens du village interdisent d'aller. Le jour du rite de passage à l'âge adulte approche pour Adama et Samba. Mais la nuit venue, Adama surprend Samba dans la case familiale, en train de se préparer à partir. Samba va s'engager dans l'armée, car c'est le seul moyen d'aider financièrement leurs parents en temps de récolte maigre. Adama s'enfuit pour retrouver son frère.

C'est le début d'un long voyage qui le mène bien plus loin que prévu, jusqu'aux champs de bataille de la Première Guerre mondiale en France.

Les auteurs ont rendu hommage à l'Afrique et à son immense culture. L'AFASPA a soutenu le film lors de sa sortie en salle en octobre 2015.

**Débat à l'issue de la projection avec la participation de Jean Yves Gallas, Responsable du
Mouvement de la Paix Ile de France**

Table de littérature
Participation aux frais 5€